



CC Kleuske SA-2.0

Assiste-t-on à une inversion de tendance pour les travailleurs pauvres en Belgique ?

Approches du projet IPSWICH

Sem Vandekerckhove,
Jeroen Horemans
et Stephan Kampelmann

Le problème des travailleurs pauvres met en évidence l'incapacité du marché du travail à leur fournir un niveau de vie correct via un partage de la valeur ajoutée. Le complément de ce partage du marché dans la lutte contre la pauvreté est assuré par les services publics, la sécurité sociale et les mécanismes de redistribution. Alors qu'une plus grande attention était, jadis, portée à cette 'part des pouvoirs publics', le projet IPSWICH entend mettre l'accent sur le rôle de ce partage initial, non seulement dans le passé et à ce jour, mais également dans le futur.

Par comparaison avec les autres États membres de l'UE, la Belgique possède un faible taux de travailleurs pauvres, soit environ 4,5 pourcent de travailleurs vivant dans une famille présentant un risque plus élevé de pauvreté (c.-à-d. dont le revenu est inférieur à 60 pourcent du revenu médian des ménages). Dans l'UE-28, mais également en Allemagne, ce chiffre est de 9,6 pourcent, soit plus du double ; les Pays-Bas (5,6 %) et la France (7,5 %) se situent entre ces deux niveaux (source : EU-SILC 2015). Un emploi semble être une garantie de ne pas sombrer dans la pauvreté, mais, dans notre pays, plus d'un pauvre sur cinq (22,3 % en 2014) possède un emploi et plus d'un sur trois (37,7 %) vit dans une famille bénéficiant d'au moins un revenu provenant du travail. Nous devons donc nous demander de quelle manière le marché du travail belge protège contre la pauvreté, mais également pourquoi il échoue parfois à le faire et si cette menace augmente. Nous examinons alors en premier lieu le mode de fixation des

salaires et les salaires minimaux, la flexibilisation et la discrimination. Dans ces domaines, l'évolution technologique, les changements démographiques, la mondialisation et la migration accroissent la pression sur les travailleurs et les entreprises ; ceci conduit à différentes solutions politiques qui requièrent un commentaire de la part du monde scientifique.

L'équilibre entre le travail et le chômage

La mise en équilibre de la flexibilité et des niveaux de salaire est une lame à deux tranchants. Nous constatons actuellement une polarisation de l'intensité de travail dans les ménages, avec toujours plus de ménages à double revenu et toujours plus de ménages sans revenu du travail. En réduisant les conditions de travail (plus faibles salaires et plus grande flexibilité), la demande de travail pourrait augmenter ; cela induit toutefois un risque de pauvreté en soi, augmente les pièges financiers et réduit la base imposable si les effets se font attendre.

Le lien théorique négatif supposé entre les salaires minimaux et l'emploi a fait l'objet de nombreuses études et ne peut pas être démontré de manière irréfutable. Des explications de la faiblesse de ce lien sont l'inélasticité de la demande de travail ou les défaillances du marché (le modèle monopsonne). Au sein du consortium, l'équipe de la KU Leuven se penche sur cette question. L'étude en cours montre que le relèvement des salaires minimaux aurait un effet de compression sur la répartition des salaires, mais cette affirmation doit être nuancée. C'est ainsi que

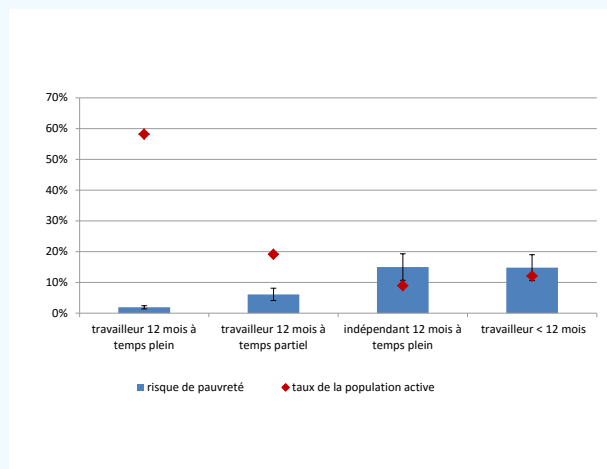
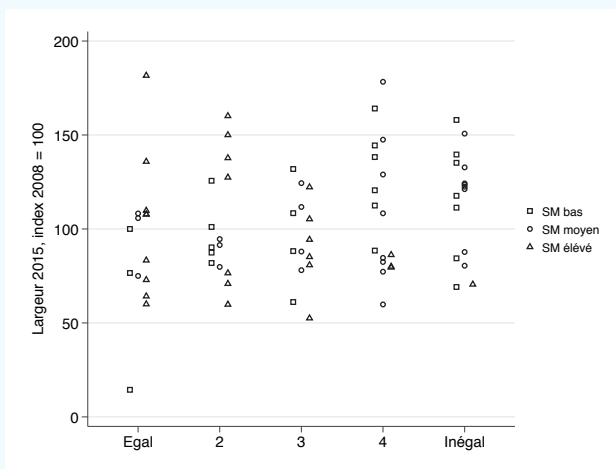


Figure 1 : Évolution de l'emploi (2008-2015), en fonction de l'inégalité salariale p90/p10 (quintiles) et du niveau du salaire minimal (tertiles)

Figure 2 : Risque de pauvreté parmi les travailleurs actifs, en fonction du statut professionnel (18-64 ans) au cours de la période de référence du revenu annuel, Belgique 2014 (EU-SILC 2014)

l'hétérogénéité intersectorielle de la structure des professions détermine à la fois l'égalité salariale et la hauteur du salaire minimal, sachant que plus d'hétérogénéité implique plus d'inégalité. Cette relation est toutefois inversée lorsque les entreprises sont hétérogènes en interne et que l'on y négocie en faveur d'un large groupe de travailleurs - par exemple dans une commission paritaire mixte. Le mode institutionnel de fixation des salaires mène alors à une redistribution a priori et à une compression symétrique de la répartition des salaires.

Des salaires minimaux peuvent donc, sous certaines conditions, endiguer l'émergence d'un segment de bas salaires et cela, probablement sans frais substantiels de mise à l'emploi. En Belgique, ces minima sont en effet identiques dans les trois régions, alors que tant les chiffres du chômage que les risques de pauvreté et d'exclusion sociale y diffèrent fortement⁽¹⁾. Inversement, l'absence d'un salaire minimal peut accroître ce segment, comme il est apparu en Allemagne dans les années 2000, lorsque le nombre de travailleurs pauvres a doublé dans un laps de temps de dix ans, en raison de la combinaison d'une flexibilisation accrue et d'un glissement de l'emploi vers des secteurs non traditionnels, connaissant une concertation salariale collective plus faible. Nous voulons examiner si le marché belge du travail est en mesure d'anticiper de tels glissements. La figure 1 illustre ce propos : parmi les secteurs en croissance, ceux qui sont caractérisés par la plus grande inégalité des salaires appartiennent quasi exclusivement au groupe offrant les salaires minimaux les plus bas, mais ce sont essentiellement des secteurs du domaine des prestations de services aux entreprises. D'autre part, nous observons des salaires minimaux plus élevés dans les secteurs en croissance soumis à une tension salariale limitée, même dans les secteurs à bas salaires comme les soins résidentiels, les sous-secteurs de l'horeca, le secteur de la construction et l'enlèvement des ordures. Nous tentons, dans cette étude, de quantifier la mesure dans laquelle un salaire minimal plus bas ou plus élevé réduit le taux de travailleurs pauvres ou crée des emplois supplémentaires dans des conditions de travail toujours adéquates, en cas de modification de la répartition sectorielle.

Flexibilité et démographie

Sous la pression économique, le travail flexible a connu un regain d'intérêt au cours de ces dernières années. L'équipe du CSB en étudie les implications. Nous observons ainsi un impact sur la stabilité du revenu des travailleurs actifs et sur le nombre d'heures prestées. La figure 2 montre que le risque de pauvreté reste limité pour les travailleurs qui ont un emploi stable à temps plein, soit soixante pourcent de la population active. Les autres quarante pourcent des travailleurs actifs, qui ont un revenu

flexible et incertain, soit du fait qu'ils sont indépendants, soit du fait qu'ils occupent un emploi à temps partiel ou n'ont pas d'emploi fixe, ou une combinaison de ces deux formes, présentent habituellement un risque de pauvreté beaucoup plus élevé.

Un emploi à temps plein stable ne suffit, malgré tout, pas à tout le monde pour être protégé de la pauvreté. Par exemple, pour les parents isolés travaillant à temps plein pendant un an, le risque de pauvreté se maintient à 17,6 pourcent, s'ils doivent se satisfaire de leur revenu du travail pour vivre. L'existence de certaines allocations, les allocations familiales en particulier, réduit le risque de pauvreté à 10 pourcent. Cela signifie qu'environ un parent isolé sur dix, participant pleinement au marché du travail, ne dépasse toujours pas le seuil de pauvreté et qu'à côté du revenu du travail individuel, des sources de revenus complémentaires sont, par conséquent, encore nécessaires au niveau du ménage, comme un second revenu du travail ou des allocations sociales. De ce fait, le recouvrement strict entre le travail à bas salaire et la pauvreté est souvent limité. Par exemple, pour la catégorie des travailleurs actifs à temps plein pendant une année entière avec un bas salaire (défini comme un salaire inférieur à 2/3 du salaire médian sur une base annuelle), le risque de pauvreté est légèrement supérieur à 10 pourcent. En d'autres termes, près de 90 pourcent de ceux qui ont un bas salaire ne vivent pas dans la pauvreté. D'autre part, lorsqu'il n'existe qu'un seul revenu du travail pour plusieurs membres du ménage, par exemple dans le cas de parents isolés ou de ménages typiques à soutien de famille ne comprenant qu'un seul travailleur actif (ce qui correspond à une intensité de travail du ménage de 0,5), un bas salaire n'est généralement pas suffisant.

Discrimination des migrants en Belgique

Près de 15 pourcent de la population belge est née dans un autre pays. Comme dans la majorité des pays de l'OCDE, ce chiffre a augmenté depuis 2002 et continuera sans doute d'augmenter au cours des prochaines années. Le marché du travail joue un rôle essentiel dans l'intégration de ce groupe de population. Il est un fait que les migrants sont actuellement moins actifs que les Belges sur le marché du travail et que, d'autre part, lorsqu'ils sont actifs, ils courent un risque plus élevé de se retrouver au chômage. Ces différences peuvent être dues à un rapport différent entre salaire et productivité auprès des Belges et des migrants, mais également à une discrimination salariale, au sens économique. Exprimé autrement, les différences de salaire entre Belges et migrants ne reflètent peut-être pas leur productivité relative et les migrants forment, de ce fait, un groupe cible pour la lutte contre la pauvreté.

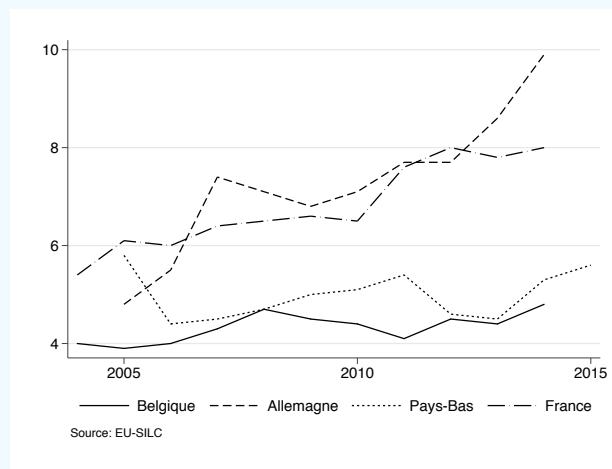
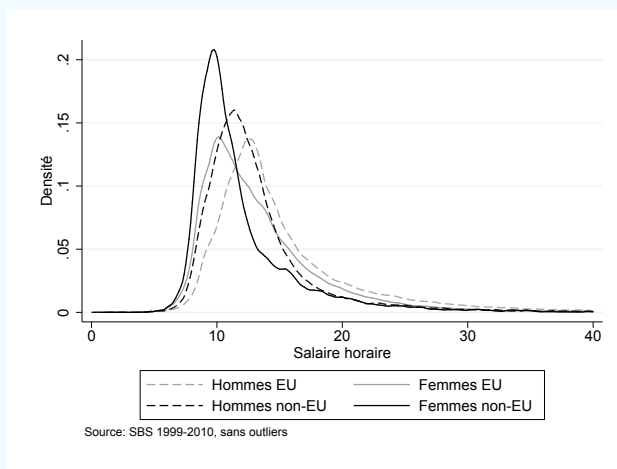


Figure 3 : Différences salariales entre hommes et femmes originaires de l'UE et d'autres pays sur le marché belge du travail

Figure 4 : Travailleurs pauvres en Belgique et dans les pays avoisinants (20-64 ans, 2014)

Dans le cadre du projet IPSWICH, l'équipe de l'ULB étudie la situation des migrants sur le marché belge du travail. L'approche spécifique consiste à mesurer la productivité des travailleurs, un thème sur lequel des progrès ont été récemment enregistrés en économétrie, mais qui est encore une inconnue dans les études consacrées à la discrimination. L'objectif est de parvenir à une décomposition de la pénalité salariale des migrants, dans laquelle la ségrégation (par exemple sectorielle ou par profession) est distinguée de la discrimination salariale pour un même travail. Jusqu'à présent, les études économétriques admettaient que la productivité des travailleurs pouvait être déterminée à l'aide d'une série de variables individuelles, comme le diplôme, l'expérience professionnelle ou l'ancienneté. Ces hypothèses ont toutefois leurs limitations. Un diplôme n'a, par exemple, pas nécessairement le même impact sur la productivité et le salaire, selon qu'il a été obtenu en Belgique ou à l'étranger. Un grand nombre de travailleurs (essentiellement des migrants) exercent, d'autre part, une profession pour laquelle ils sont sur-qualifiés. Le lien réel entre le diplôme et la productivité des travailleurs est donc plus complexe que supposé a priori. Il en va de même du lien entre le diplôme et le salaire. Dans le but d'obtenir une mesure plus fiable, les chercheurs de l'ULB travaillent avec une grande base de données renfermant des informations sur 550.000 travailleurs et près de 10.000 entreprises en Belgique. En reliant les données individuelles (salaire, profession, diplôme, âge, sexe, etc.) aux données des entreprises dans lesquelles ils sont employés (secteur, chiffre d'affaires, productivité, bénéfices, etc.), l'équipe est en mesure d'estimer un modèle économétrique permettant de mieux comprendre l'origine de la différence du rapport salaires/productivité entre Belges et migrants et d'estimer l'importance de la discrimination salariale.

Les premiers résultats de cet exercice indiquent que les différences de productivité entre Belges et migrants n'expliquent qu'une partie de l'écart salarial brut, à savoir 11 pourcent entre 1999 et 2010. La discrimination salariale des migrants est donc confirmée, mais les chercheurs montrent également que le sexe joue un rôle important.

Ceci est illustré par la figure 3 qui fait la distinction entre les travailleurs originaires de l'UE (essentiellement des Belges, mais également des Français, des Italiens, etc.) et les travailleurs originaires d'autres pays (essentiellement du Maroc, de la Turquie et du Congo). Le pointillé indique les différences entre les salaires des hommes originaires de l'UE (ligne noire) et ceux des travailleurs originaires d'autres pays (ligne grise). On observe également que l'écart salarial entre les travailleurs belges et étrangers de même sexe est plus grand pour les hommes (14,8 %) que pour

les femmes (6,7 %). Des analyses statistiques ont approfondi ce point et mènent à la conclusion que les migrants sont effectivement discriminés en matière de salaires sur le marché belge du travail, mais que la même chose vaut également pour les femmes belges sur le marché du travail. Sur la base de ces premières analyses, il apparaît toutefois que les femmes d'origine étrangère ne sont pas soumises à une double discrimination salariale en Belgique. Même avec une structure salariale qui tempère cette inégalité salariale, il est, en d'autres termes, possible que certains groupes cibles soient sous-payés lorsque l'écart salarial par rapport au groupe de référence d'hommes belges ne peut pas être expliqué par des différences de productivité.

Est-il possible d'endiguer la pauvreté auprès des travailleurs actifs ?

Bien que la Belgique n'ait pas gagné la lutte contre la pauvreté, elle a provisoirement remporté la bataille des travailleurs pauvres. Un facteur important semble être la concertation salariale institutionnalisée et les inégalités limitées du marché du travail. La question est de savoir si ce barrage cédera, sous l'impact de la globalisation, de l'évolution technologique et de la pression économique visant à mettre plus de gens au travail. L'exemple allemand montre que cela peut aller très vite (voir figure 4). Dans le cadre du projet IPSWICH, nous voulons cartographier cette problématique de manière nuancée, d'une part, parce que des changements rapides peuvent avoir des effets non souhaités et d'autre part, parce que la formule actuelle n'exclut pas encore la discrimination et ne donne pas satisfaction pour certains types de ménages. Une approche scientifique est indiquée, vu l'interaction entre les changements dans la structure économique et la démographie.

Le Consortium IPSWICH

Promoteur & partenaires : Maarten Goos (KU Leuven-CES/Universiteit Utrecht), Guy Van Gyes (KU Leuven-HIVA), Ive Marx (Universiteit Antwerpen-CSB), Bea Cantillon (Universiteit Antwerpen-CSB), François Rycx (Université Libre de Bruxelles-SBS-EM).

Chercheurs : Sem Vandekerckhove (KU Leuven-HIVA/CES), Jeroen Horemans (Universiteit Antwerpen-CSB), Stephan Kampelmann (Université Libre de Bruxelles-SBS-EM).

Le projet Ipswich est financé dans le cadre du programme de recherche BRAIN-be (Axe 4) de la Politique scientifique fédérale (www.belspo.be/brain-be).

Notes

⁽¹⁾ Taux de chômage (EU-LFS, 2015) : Belgique : 8,4 % ; Flandre : 5 % ; Bruxelles : 17,3 % ; Wallonie : 11,7 % ; Allemagne : 4,6 % ; France : 10,1 % ; Pays-Bas : 6,4 %. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (EU-SILC, 2011) : Belgique : 21 % ; Flandre : 15 % ; Bruxelles : 40,4 % ; Wallonie : 25,4 % ; Allemagne : 19,9 % ; France : 19,3 % ; Pays-Bas : 15,7 %.